

Enseigner avec la technologie : le rôle des syndicats de l'éducation dans la construction de l'avenir

RÉSUMÉ

Rapport d'enquête de Christina Colclough
Janvier 2021

Durant les mois de juin, juillet et août 2020, l'Internationale de l'Éducation a mené une enquête auprès de ses organisations membres aux quatre coins du monde sur le rôle croissant des technologies numériques dans l'éducation et l'avenir du travail dans ce secteur.

L'enquête, à laquelle ont répondu 110 organisations membres, comprenait 42 questions réparties sous les huit rubriques suivantes :

1. Impact de la COVID-19
2. Accès aux outils numériques
3. Formation, soutien et compétences numériques
4. Autonomie et leadership professionnels
5. Bien-être
6. Gouvernance des technologies numériques
7. Systèmes basés sur les données/systèmes d'intelligence artificielle
8. Développement du travail de l'IE sur les technologies numériques.

Ce document présente un résumé des principales conclusions de l'enquête ainsi que des recommandations formulées par l'auteur du rapport.

La montée en puissance inégale de l'EdTech

L'EdTech – le secteur des technologies de l'éducation – est une industrie en plein essor. Mais pas partout. Un récent [rapport de l'UNICEF sur la COVID-19](#) révèle que l'éducation a été interrompue pour au moins 463 millions d'élèves faute de moyens d'accès à l'enseignement à distance, voire d'offre d'enseignement à distance. Dans le même temps, la taille du marché mondial de l'EdTech devrait augmenter de 18 % par an [pour atteindre 285,2 milliards de dollars en 2027](#). Or, les fossés et les inégalités numériques sont nombreux.

Les défenseur·euse·s de l'EdTech saluent son potentiel pour adapter l'éducation au 21^e siècle et à ce qu'on appelle l'apprentissage personnalisé. Pourtant, ces outils et systèmes reposent sur l'extraction de données ainsi que sur des analyses et des algorithmes sophistiqués qui participent à la commercialisation de l'éducation, transformant les élèves, étudiant·e·s et éducateur·trice·s en une multitude de données qui, à leur tour, sont achetées et vendues dans le monde entier.

Qu'en est-il cependant des droits humains et du droit à la vie privée des



éducateur·trice·s et des apprenant·e·s ? À qui incombe la responsabilité de vérifier si ces outils exacerbent ou aident à pallier les inégalités ? S'adressent-ils aux régions riches ou pauvres, aux milieux urbains ou ruraux ? Les éducateur·trice·s, riches de leurs connaissances, pédagogie et expérience, sont-ils·elles impliqué·e·s dans l'évaluation de ces technologies et de leur impact sur les apprenant·e·s ? Les emplois des éducateur·trice·s vont-ils changer ? Vont-ils s'intensifier ou devenir plus exigeants ?

Les technologies numériques ne sont ni bonnes ni mauvaises en soi. Il appartient à ceux et celles qui les conçoivent, les déploient et les maîtrisent de veiller à ce qu'elles soient utilisées de manière équitable et inclusive. L'enquête menée par l'Internationale de l'Éducation pendant les mois de juin, juillet et août 2020 visait à apporter des éclairages sur ces questions clés.

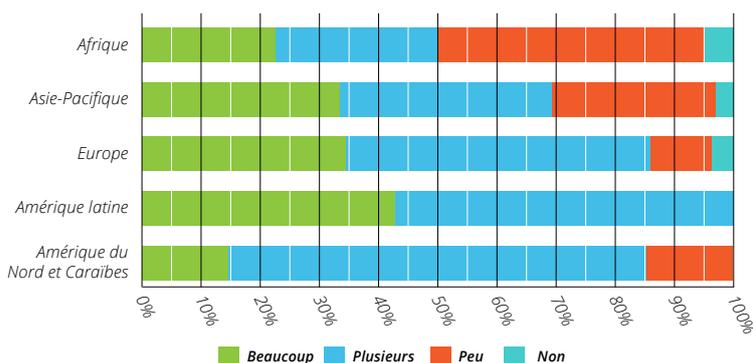
Principales conclusions

L'enquête a révélé un certain nombre de conclusions frappantes qui dressent le tableau d'une numérisation croissante de l'éducation mais répartie de manière inégale. Si ces inégalités ne sont pas gommées, elles auront des conséquences à long terme sur les éducateur·trice·s et les apprenant·e·s.

COVID-19 : l'histoire d'un manque de consultation

Il ressort clairement des réponses aux questions de l'enquête que l'utilisation des technologies numériques dans le secteur de l'éducation a augmenté depuis la pandémie, bien que, comme le montre le graphique, on observe certaines différences régionales.

En revanche, les représentant·e·s des enseignant·e·s n'ont pas assez été consulté·e·s sur l'introduction de ces technologies. En effet,



Graphique 4. Degré d'introduction des technologies numériques en raison de la pandémie de Covid-19 - ventilation par région

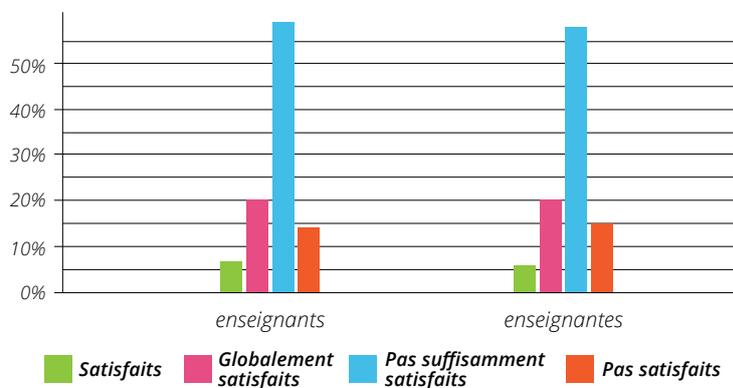
seulement 29 % des organisations membres ont indiqué avoir été consultées sur certains aspects liés à l'introduction de nouvelles technologies, tandis que 45 % n'ont pas été consultées du tout. Seuls 26 % des répondants ont déclaré avoir été consultés sur tous les aspects ou sur de nombreux aspects liés à l'introduction des technologies numériques.

Accès aux outils numériques

Cette section a confirmé l'existence de fractures numériques entre les régions du monde, mais aussi au sein même des pays, entre les zones riches et les zones pauvres ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales. L'enquête a également révélé la présence d'inégalités touchant les groupes minoritaires, en dépit du manque de preuves d'un fossé entre les genres.

Le plus alarmant est que près de 70 % des apprenant·e·s des zones rurales en Afrique et 23 % en Amérique latine n'avaient pas accès aux outils numériques et n'avaient donc, selon toute vraisemblance, qu'un accès limité à l'éducation.

De même, les apprenant·e·s des régions du monde les plus pauvres avaient généralement un accès beaucoup plus restreint aux outils numériques que les apprenant·e·s des régions plus riches.



Graphique 24. Degré de satisfaction des enseignant·e·s concernant leurs besoins de formation - réponses mondiales agrégées

Formation, soutien et compétences numériques

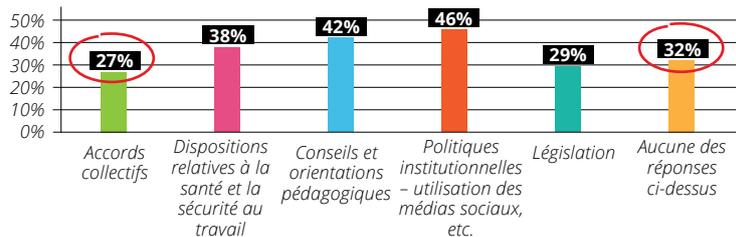
Ces sous-questions portaient sur les compétences numériques des éducateur·trice·s. Les réponses montrent clairement que, dans la plupart des cas, les besoins de formation des enseignant·e·s ne sont pas suffisamment satisfaits.

Il semble y avoir un décalage entre l'intégration des technologies numériques dans l'enseignement et les compétences réelles des travailleur·euse·s du secteur. La COVID-19 et les fermetures d'écoles ont très certainement rendu ce décalage plus visible.

Bien-être

L'enquête a abordé l'impact des technologies numériques sur le bien-être des enseignant·e·s et des personnels de soutien à l'éducation (PSE). Les trois principales préoccupations des éducateur·trice·s étaient les suivantes : a. l'intensification de la charge de travail ; b. les problèmes de santé (stress technologique) ; et c. l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Il est intéressant de noter que 27 % des personnes interrogées ont déclaré que les conventions collectives couvraient les questions liées au bien-être, 29 % ont déclaré que la législation couvrait ces questions et 32 % ont déclaré que le



Graphique 31. Prise en compte de la question du bien-être dans les instruments politiques – réponses mondiales agrégées

bien-être n'était pas inclus dans les conventions collectives, les dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail, les conseils ou orientations pédagogiques, ou la législation.

Gouvernance des technologies numériques

Propositions	Réponses (%)	Nombre de réponses
Oui	17,39%	16
Non	53,26%	49
Aucune structure/aucun processus d'évaluation des technologies n'existe.	20,65%	19
Je ne sais pas	2,17%	2
Autre (veuillez préciser)	6,52%	6
Total		92

Tableau 14. participation des syndicats à l'évaluation des technologies numériques – réponses mondiales agrégées

Cette section a mis en lumière le niveau relativement faible de consultation des syndicats par les autorités éducatives sur les besoins des enseignant·e·s en matière de technologies numériques. L'enquête a révélé un manque de structures et de processus pour évaluer les technologies numériques, ce qui peut également expliquer le faible niveau d'engagement des enseignant·e·s (53 %). Ces deux questions démontrent un besoin croissant de remédier au manque de structures et de processus

pour évaluer l'efficacité et la pertinence des technologies numériques, mais aussi pour assurer la reconnaissance de l'importance du point de vue des enseignant·e·s dans la mise en œuvre des technologies numériques.

Systemes basés sur les données/ systèmes d'intelligence artificielle

Les réponses aux questions sur les systèmes basés sur les données et les systèmes d'intelligence artificielle (IA) montrent que les syndicats doivent accorder la priorité à la recherche, à la formation et au développement des connaissances sur ce sujet. Il est urgent que les syndicats approfondissent leur compréhension de la diversité des nouvelles technologies utilisées dans l'éducation et, surtout, de la manière dont les données qui en sont issues sont contrôlées et par qui. Une meilleure compréhension des opportunités et des risques liés à ces nouvelles technologies aidera les syndicats à élaborer des orientations politiques nuancées et détaillées sur leur utilisation.

Développer le travail des syndicats de l'éducation sur les technologies numériques

L'auteure recommande de prendre des mesures supplémentaires sur les questions ci-après :

Matériel de recherche et d'information

Il convient de mener davantage d'études et de développer du matériel d'information supplémentaire sur les sujets suivants :

1. La nature de l'EdTech – Quels systèmes sont introduits ? Dans quels domaines et dans quelle mesure affecteront-ils les éducateur·trice·s et les apprenant·e·s ? Il s'agira notamment d'effectuer une analyse prospective de la prochaine génération de technologies de l'éducation, en partenariat avec les développeurs.
2. La mutation du travail dans le secteur de l'éducation – Comment les exigences en matière de qualifications et de compétences imposées aux éducateur·trice·s évoluent-elles ?
3. Les critères d'évaluation des technologies numériques avancées selon les

éducateur·trice·s, notamment au regard des droits humains, des droits numériques et du bien-être collectif.

4. Les fractures numériques – Où sont-elles présentes ? Comment les surmonter ? À qui en incomberait la responsabilité ? Enquêter sur les corrélations et les causalités, et proposer des bonnes pratiques pour pallier durablement ces fractures.

Modèles et clauses de négociation

Les syndicats doivent, par le biais de la négociation collective, faire pression pour la co-gouvernance des technologies numériques. De nouvelles clauses devraient être introduites dans les conventions collectives afin d'accroître l'influence des syndicats sur les technologies utilisées et de tenir les autorités et les écoles responsables de leur mise en œuvre et de leur évaluation. Lesdites clauses devraient inclure des critères élaborés par les syndicats afin d'évaluer les technologies numériques.

Campagnes/plaidoyer

Les syndicats doivent prévoir un certain nombre de campagnes et d'activités de plaidoyer afin de sensibiliser les responsables politiques, leurs membres et le public au sens large :

1. Sensibiliser les Nations Unies, l'UNESCO, l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les fractures numériques et assurer l'autonomisation de tou·te·s les apprenant·e·s, quels que soient leur situation géographique ou statut socio-économique.
2. Répondre à la nécessité pour les enseignant·e·s de bénéficier d'activités spécifiques de développement professionnel axées sur les pédagogies d'apprentissage mixte et sur l'utilisation des nouvelles technologies.
3. Discuter avec les autorités nationales et régionales de la nécessité d'inclure les syndicats de l'éducation dans l'examen préalable, la mise en œuvre et l'évaluation des technologies numériques dans le secteur de l'éducation. Il s'agit non seulement de protéger le bien-être et le professionnalisme des éducateur·trice·s, mais aussi de garantir les droits humains et le droit à la vie privée dans l'éducation.
4. Faire des syndicats le point de rassemblement physique et virtuel des éducateur·trice·s qui se retrouvent de plus en plus isolé·e·s, notamment en raison de la pandémie.



Le rapport d'enquête de Christina Colclough
<https://eije.io/TeachWithTechFR>



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

www.ei-ie.org
#eduint